

COMPTE-RENDU
de la réunion du 12 AVRIL 2018

Étaient présents : Mme HURLIN Cathia, Mrs BIZZARRI Pascal, MATHIEU Dominique, HOFF Jean-Pierre, FISCHER Didier, DE PAOLIS Sylvio, CUCHE Sébastien, DEBRIN Jean-Luc.

Représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : Mr ZANGA Frédéric.

Membres absents :

Délibération N° 2018 - 014

Fixation des taux des taxes directes locales.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de voter le maintien des taux des quatre taxes directes locales tels que proposés dans l'état :

- Taxe d'habitation 15.99 %
- Taxe foncière bâti.....10.95 %
- Taxe foncière non bâti..... 24.19 %
- CFE.....13.82 %

Délibération N° 2018 - 015

Vote du budget primitif commune 2018.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PARTICIPE à l'élaboration du Budget Primitif commune 2018.

VOTE ce budget arrêté à :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 191 358.00 €

Recettes : 205 037.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 76 409.00 €

Recettes : 76 409.00 €

Délibération N° 2018 - 016

Vote du budget primitif eau 2018.

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PARTICIPE à l'élaboration du Budget Primitif eau 2018.

VOTE ce budget arrêté à :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 20 372.00 €

Recettes : 33 158.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 15 829.00 €

Recettes : 25 038.00 €

Délibération N° 2018 - 017

Maintenance des poteaux incendie. Choix d'un prestataire.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services du SDIS 57 n'effectueront plus le contrôle des poteaux incendie. Les réserves incendies publiques ainsi que les points de puisage dans le milieu naturel qui nécessitent des équipements spécifiques continueront à être contrôlés par le SIDS 57.

En conséquence, le contrôle des poteaux incendie devra être repris par les communes à compter du 1^{er} janvier 2019 et devra être effectué tous les 3 ans.

La participation de la commune versée au Syndicat Intercommunal de Secours et Incendie de Delme sera réduite de 13 € par poteau à compter de l'année 2019.

Monsieur le Maire présente la proposition de MATEC concernant la mise en place d'un groupement de commandes et la proposition de participation faite aux communes. L'adhésion au groupement de commande vaut engagement de la commune quel que soit le coût de la prestation défini dans le cadre d'un marché public.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EDR s'élevant à 340.00 € HT, soit 408.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise EDR pour un montant HT de 340.00 €, soit 408.00 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de passer commande de la prestation.

Délibération N° 2018 - 018

Don de la SCEA KITTLER à la commune.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'entreprise SCEA KITTLER souhaite faire un don à la commune s'élevant à 100.00 €. Ce don matérialisé par chèque bancaire n'impose ni conditions, ni charges à la commune. Conformément aux dispositions légales, il représente cinq pour mille du chiffre d'affaires HT de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ le don de l'entreprise SCEA KITTLER s'élevant à 100.00 €.

AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

DEMANDE au comptable d'émettre le reçu correspondant au don.

Délibération N° 2018 - 019

Approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau.

Vote à l'unanimité.

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers pour l'année 2017.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport et notamment :

- indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;

- indicateurs financiers :

Pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales ;

Pour la gestion, encours de la dette, montant des travaux réalisés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017.

Délibération N° 2018 - 020

Travaux de signalisation. Choix des devis.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet de signalisation horizontale avec notamment le renouvellement des marquages au sol.

La mairie a sollicité des devis pour la réalisation du projet.

Monsieur le Maire présente deux devis de l'entreprise SNH :

- Le premier devis porte sur des travaux de peinture à froid..... 1 141.63 € HT
- Le second devis porte sur des travaux en thermo (résine chauffée et beaucoup plus résistante)..... 2 195.65 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le second devis s'élevant à 2 195.65 € HT, soit 2 634.78 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de passer commande des travaux.

Délibération N° 2018 - 021

Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2015 pour un montant de 189.16 euros.

Vote à l'unanimité.

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 14 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

ANNEE	Référence de la pièce	Montant
2015	R 3 15	22.87
2015	R 3 15	52.72
2015	R 1 17	1.00
2012	R 2 43	19.09
2012	R 2 43	10.91
2013	R 2 7	11.82
2010	R 7 89	22.69
2010	R 7 89	7.60
2011	R 1 83	15.15
2011	R 19 100	19.39
2011	R 19 100	5.92
	TOTAL	189.16

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 189.16 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget eau de l'exercice en cours.

Délibération N° 2018 - 022

Réseau eau. Fixation des durées d'amortissement.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la fixation des durées d'amortissement des immobilisations sur le budget eau avait été décidée par le conseil municipal lors de sa séance du 31 mai 2007.

A ce jour, les durées d'amortissement ne sont plus cohérentes. Il convient par conséquent de revoir les durées pour l'ensemble des immobilisations.

Monsieur le Maire présente une nouvelle proposition sous forme de tableau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le barème et les durées proposées comme suit :

Désignation	Barème	Durées retenues
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	2 ans	2 ans
Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans maximum	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans maximum	5 ans
Subventions d'équipement versées à une personne de droit privé	5 ans maximum	5 ans
Subventions d'équipement versées à une personne de droit public	15 ans maximum	10 ans
Immobilisations corporelles		
Voitures et véhicules légers	5 à 10 ans	5 ans
Camions et véhicules industriels (y compris engins de travaux publics)	4 à 8 ans	8 ans
Mobilier	10 à 15 ans	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	5 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	3 ans
Matériel de voirie (panneaux de signalisation, installations de voirie)	20 à 30 ans	10 ans
Réseaux d'eau hors branchements	50 à 60 ans	50 ans
Branchements		25 ans
Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau (hors branchements)	30 à 40 ans	40 ans
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10 à 15 ans	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudière), installation de ventilation	10 à 15 ans	15 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, télésurveillance, pompe électronique de dosage.	4 à 8 ans	4 ans

Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	10 ans
Réservoirs	35 ans	40 ans
Agencements et aménagements de bâtiments	15 à 20 ans	15 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5 à 10 ans	5 ans
Compteurs	5 à 10 ans	10 ans
Installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	5 ans

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision à Madame la Trésorière.

Délibération N° 2018 - 023

Travaux de signalisation. Demande de subvention au titre des amendes de police sur le programme 2019.

Vote à l'unanimité.

Après avoir pris connaissance du projet de travaux de signalisation dans le village et du devis correspondant,

Le Conseil Municipal :

1° ADOPTE l'opération

2° DECIDE sa réalisation

3° ARRETE le plan de financement suivant :

Montant de l'opération 2 195.65 € HT

4° SOLLICITE une subvention exceptionnelle au titre des amendes de police sur le programme 2019.

Délibération N° 2018 - 024

Installation d'un abri de bus sur le point d'arrêt de la rue En Braye. Demande de subvention au titre des amendes de police sur le programme 2019.

Vote à l'unanimité.

Après avoir pris connaissance du projet d'installation d'un abri de bus sur le point d'arrêt de la rue En Braye et du devis correspondant,

Le Conseil Municipal :

1° ADOPTE l'opération

2° DECIDE sa réalisation

3° ARRETE le plan de financement suivant :

Montant de l'opération 1 859.00 € HT

4° SOLLICITE une subvention exceptionnelle au titre des amendes de police sur le programme 2019.

DIVERS ET INFORMATIONS

- Monsieur le Maire donne les comptes rendus des dernières réunions du SIVOM des Armoises et du Syndicat Intercommunal de Voirie.
- La distribution des sacs jaunes aura lieu le samedi 5 mai en matinée.

- Le faucardage de la station de traitement de l'assainissement a été effectué le 7 avril dernier par les conseillers municipaux.
- Sur commande de la mairie, l'entreprise SVT est intervenue très rapidement sur l'éclairage public pour remédier à la panne du week-end.
- Monsieur le Maire fait part de la démarche pour adhérer à la participation citoyenne.
- Monsieur le Maire a pris contact avec l'entreprise pour la réparation du micro-tracteur.
- L'assemblée décide d'acquérir de nouveaux bacs à fleurs et prévoit également l'achat de fleurs.
- Monsieur le Maire fait part des subventions pouvant être octroyées par la Région Grand Est aux communes rurales.



A Craincourt, le 25 AVRIL 2018.

Le Maire : Didier FISCHER

www.craincourt.fr